

Liste rouge: France Télécom est accusé d'abus...

On ne renonce pas à 128 millions d'euros annuels comme ça. C'est le montant que rapporterait le service « Liste rouge » à France Télécom (4,6 millions d'abonnés à 2,3 euros par mois). Mais depuis le 6 août dernier, ce service est officiellement gratuit. Sauf que l'opérateur continue à facturer ses clients...

Les associations de consommateurs crient au scandale. Mais France Télécom se retranche derrière des délais légaux. « *A chaque fois que l'on retouche à un tarif, on doit obtenir au préalable l'avis du régulateur*[l'ART, NDLR]*puis le feu vert de notre ministre* », explique le groupe. **Effectif le 15 septembre?** Ces demandes préalables n'ont été formulées qu'au début du mois de septembre. Du coup, la gratuité du service ne sera effective qu'à partir de la deuxième semaine de septembre. France Télécom aura donc gagné plus d'un mois dans cette affaire. A moins que, comme le souligne la Direction de la concurrence et de la consommation, le gouvernement ne décide que la gratuité soit rétroactive. Dans ce cas, l'opérateur devra passer à la caisse et rembourser ce trop perçu.